



Est ce que je peux bénéficier de vacances cette été ?

Par **jennifer0685**, le **07/07/2008** à **10:00**

Bonjour,rrnrnJ'ai débuter mon contrat de travail en CDI le 25 février 2008 dans une entreprise d'ingénieur en batiment.rnrnJe voudrais savoir si j'ai droit à une semaine de vacance en aout 2008.rnrnMerci de me répondre.

Par **Accurse**, le **07/07/2008** à **11:38**

Bonjour,rrnrnA vue de nez, vous avez cumulé 7.5 jours de CP au titre de l'année de référence (de fin février à fin mai). Votre employeur doit vous permettre de les prendre avant la fin de la période de prise des congés qui en l'absence de disposition conventionnelle échoit au 31 octobre 2008. rnrnCela dit, l'employeur reste maître des dates de départ en congé, ce qui signifie qu'il n'est pas contraint, a priori, de vous laisser partir cet été (sauf là encore disposition conventionnelle). Il doit cependant, en principe, décider des dates de départ en congés en fonction de votre situation familiale. rnrnAu delà des 7.5 jours acquis au titre de la période de référence, vous avez en outre la possibilité de prendre les CP acquis au titre de la période en cours (congés par anticipation, loi Aubry II), mais ce sous réserve que votre employeur accepte. rnrnCordialement.